



MAIRIE DE NANTERRE

24-AT-1403

**ARRETE n° 24-AT-1403  
PROROGANT L'ARRETE  
23-AT-1126**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTERRE,**

Portant réglementation  
 **rue Noël Pons et rue du 11  
 Novembre 1918  
 du 01/04/2024 au 31/05/2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté n°23-AT-1126 en date du 04/01/2024,

Votre correspondant :

SERVICES TECHNIQUES  
Direction INFRA -EM/NB  
Tel : 01.47.29.50.50  
Fax : 01.47.29.48.22

Considérant que les travaux d'aménagement de voirie rue Noël Pons ont rencontré divers aléas

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les dispositions de l'arrêté 23-AT-1126 du 04/01/2024, portant réglementation de la circulation rue Noël Pons, depuis la bretelle RD24a jusqu'à la rue du 11 Novembre 1918 et rue du 11 Novembre 1918, sont prorogées jusqu'au 31/05/2024.

**Article 2 :** Julien RAYEE (CHAMPION JR) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

NANTERRE, le 29 Mars 2024

Le Maire de NANTERRE



Raphaël ADAM

**DIFFUSION:**

- . COMMISSARIAT DE POLICE
- . Régie ASVP (MAIRIE DE NANTERRE)
- . Julien RAYEE (CHAMPION JR) [julien.rayee@championjr.fr](mailto:julien.rayee@championjr.fr)
- . DIRECTION DES SERVICES DE L'ENVIRONNEMENT (MAIRIE DE NANTERRE) [christophe.naudot@mairie-nanterre.fr](mailto:christophe.naudot@mairie-nanterre.fr)
- . MAIRIE DE NANTERRE [karim.boudeghdegh@mairie-nanterre.fr](mailto:karim.boudeghdegh@mairie-nanterre.fr) ; [laurent.gossent@mairie-nanterre.fr](mailto:laurent.gossent@mairie-nanterre.fr)
- . Monsieur Bruno LAFORGUE (RATP)

Conformément à l'article R.421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.